

Bonjour,

Le passage à la norme de virement SEPA de la CGSS a été effectué le 20 mars 2014.

Cette nouvelle norme de virement obligatoire permet de mieux sécuriser les flux financiers mais nécessite de payer avec des Relevés d'Identité Bancaires (RIB) avec le format IBAN-BIC.

Suite à quelques réclamations de professionnels de santé nous avons constaté que des virements ont été rejetés au motif: "Coordonnées bancaires inexploitables". Après analyse, ces professionnels de santé sont tous clients de la Banque BNP Paribas.

Celle-ci nous a informé que les rejets proviennent des modifications de leur code banque réalisés par elle-même en 1997 : évolution du code banque 30004 vers le 13948.

Afin de permettre à l'Agence Comptable de réémettre les virements, il est urgent de nous adresser un Relevé IBAN BIC de votre banque aux adresses suivantes si vous êtes domicilié à la BNP :

- rps@cgss-guadeloupe.fr
- nicole.dahomay@cgss-guadeloupe.fr

Cordialement

Nicole DOROTHEE - DAHOMAY
Responsable de l'unité Auxiliaires Médicaux
Caisse Générale de Sécurité Sociale
Assurance Maladie
BP 9 - 97181 LES ABYMES CEDEX